



Commune de Saint-Pierre



APPEL A PROJET 2021
VILLE DE SAINT-PIERRE
ATELIER DE CHANTIER D'INSERTION

CONTEXTE :

Le quartier de Bois d'Olives se situe mi-pente de la commune de Saint-Pierre, à plus de 5 km du centre-ville. Sa population s'élève à hauteur de 8 030 habitants.

Bois d'Olives fait partie des six quartiers prioritaires de la commune de Saint-Pierre et a été élu quartier d'intérêt national en décembre 2014 par le gouvernement. Le quartier a été classé dans le Plan National de Rénovation Urbaine (ANRU) et a fait l'objet à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir (PIA). En effet, il présente des particularités indispensables à énoncer (source : diagnostic de territoire dans le cadre de l'ANRU et du PIA) en préalable à toute réflexion :

- Il est composé de seulement 13 % de logements sociaux contre une majorité de maisons individuelles avec jardin (84%), inscrit dans un territoire rural au passé fortement marqué par son histoire agricole.
- Le territoire se constitue d'une majorité d'habitants propriétaires présentant de faibles revenus et un taux de chômage très élevé : **44% de chômage** et **74% des ménages non imposés**.
- L'offre d'équipements du quartier reste assez sommaire, le cadre de vie offre peu d'aménagement (manque important de services adaptés tels que les équipements de proximité et de commerces).
- Un maillage viaire très sollicité, mais mal adapté au flux passant. Le quartier de Bois d'Olives ne profite pas de la même dynamique économique et touristique du littoral et les territoires des contre-bas de Saint-Pierre. Bois d'Olives est perçu par ses habitants comme un quartier fortement résidentiel, sans animation.
- **Un quart du budget** des familles de Bois d'Olives est dédié à l'alimentation et pèse dans le budget des ménages laissant peu de place au « reste à vivre ».

Le projet proposé émerge d'une très forte mobilisation de la collectivité mais également du secteur associatif sans oublier les habitants de Bois d'Olives.

S'inscrivant dans une approche systémique du territoire, le projet d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ambitionne de participer de manière concrète à ses besoins socio-économiques ainsi qu'à ses enjeux de santé publique au travers des objectifs suivants :

- Offrir aux habitants la possibilité de lutter contre le chômage de masse par la formation professionnelle et l'insertion par le travail,
- Offrir aux habitants un espace éducatif et pédagogique sur les notions du « mieux cultiver et mieux manger » (culture biologique, ...),
- Offrir aux habitants un espace permettant de lutter contre la problématique de la vie chère des familles les plus défavorisées,

- Offrir aux habitants du quartier et aux structures de proximité la possibilité d'un lieu d'approvisionnement en fruits et légumes de qualité issus d'une culture Biologique. (EMAP, Marché bio, écoles, foyers, commerces).

1) OBJET : UN JARDIN DE PRODUCTION AGRICOLE

L'ACI de Bois d'Olives propose de matérialiser ces objectifs au travers un jardin de production agricole.

L'idée est de faire du jardin de production un lieu d'apprentissage de savoir-faire afin que les habitants puissent s'en saisir pour ensuite les reproduire dans un environnement professionnel leur permettant une insertion durable.

L'objectif est aussi de permettre tout à chacun d'être sensibilisé à la notion du mieux « cultiver et mieux manger ».

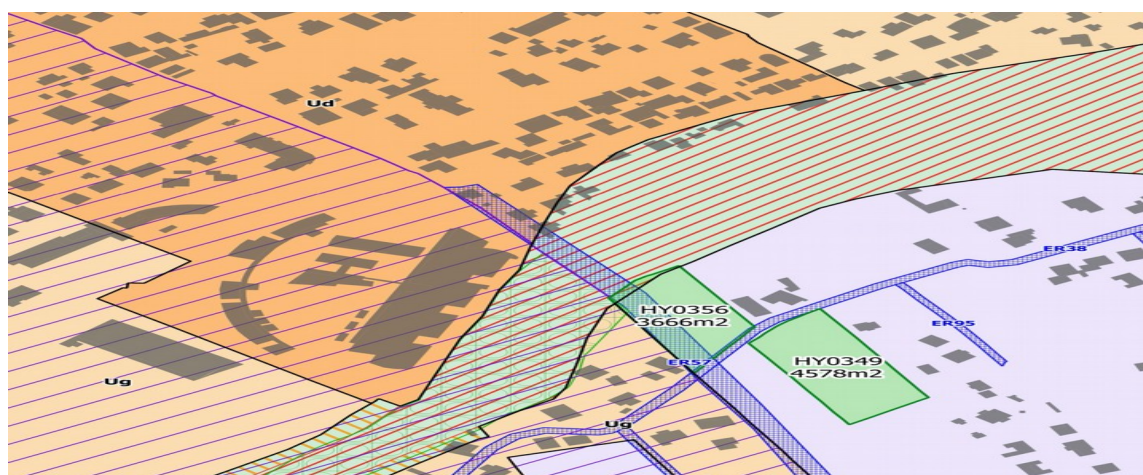
Il n'est pas dérisoire non plus, de vouloir impulser à terme à l'échelle du quartier une autosuffisance en production agricole de fruits et légumes.

2) DESCRIPTIF DU PROJET « Zakasi Bois d'O , labitasion frui et legum lontan »

Référence de la Parcelle : HY349 d'une surface 4578 m2

Le présent appel à projet concerne la poursuite d'un projet aménagement d'un jardin agricole sous forme d'un Atelier Chantier d'Insertion.

Le projet a démarré en Février 2020 avec une association sous forme d'ACI employant et encadrant 12 personnes du quartier.



Durant cette année 2020/2021, les travaux réalisés sont les suivants :

- Nettoyage du site (défrichage, débroussaillage, élagage...)
- Évacuation déchets verts et encombrants
- Réalisation d'un plan d'aménagement
- Sécurisation du site : mise en place clôture et d'un mur parpaings
- Réalisation de 2 serres et mise en culture

3) OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

A travers cet appel à projet , la Ville de saint Pierre , souhaite recueillir des propositions pour la mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dont les actions devront concourir aux objectifs suivants :

- La préparation du site de production dont les espaces et aménagements dédiés seront optimisés pour bénéficier du meilleur rendement possible
- La mise en place d'infrastructures et de processus innovants, pour des productions respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée avec un objectif d'une certification BIO à terme)
- La contribution de la production de ce jardin au développement d'un circuit d'écoulement de proximité (circuit court) en direction des habitants et établissements du quartier.

Dans ce cadre, le jardin de production de Bois d'Olives, s'inscrit sur les dimensions suivantes :

1. L'insertion par le travail de public éloigné de l'emploi en vue d'une insertion durable dans l'emploi,
2. La participation aux enjeux sociaux et économiques du territoire de Bois d'Olives
3. Le support potentiel des autres actions conduites sur le quartier autour de l'autoproduction, la nutrition et la santé , les économies d'eau et les mobilités alternatives (vélo, autopartage

Ainsi, Le présent appel à projet a pour objet le renouvellement de l' ACI « **Zakasi Bois d'O , labitasion frui et legum lontan** » durant trois (3) années sur le quartier de Bois d'Olives.

L'ACI relève de l'insertion par l'activité économique (IAE) et repose sur des structures employant des personnes en grande difficulté (bénéficiaires du revenu de solidarité active, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification...) en s'appuyant sur des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Ainsi une mise en situation concrète de travail favorisant l'insertion des publics en difficulté constitue souvent la première étape des parcours des demandeurs d'emploi de longue durée.

Cette étape contribue à leur reconnaissance sociale, à l'apprentissage des contraintes professionnelles et à la définition progressive d'un projet professionnel.

Objectifs généraux :

- Remobilisation
- Apprentissage de la vie professionnelle,
- Responsabilisation,
- Pré qualification,
- Accès à la qualification et à l'emploi.

Objectifs opérationnels :

- Acquisition de connaissances et de compétences techniques dans le secteur concerné,
- Acquisition d'aptitudes pédagogiques et relationnelles,
- Acquisition d'un savoir-être professionnel (ponctualité, respect des consignes...).

4) CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Structures éligibles :

- Les structures à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.
- Les structures n'ayant pas d'actions terminées non soldées auprès de la collectivité.

Projets éligibles :

- Avoir reçu un avis favorable du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), à défaut, le porteur devra avoir remis à la Mairie de Saint-Pierre un dossier type de labellisation complet qui sera transmis, le cas échéant aux services compétents de l'État (DIECCTE) ;
- Pouvant se dérouler sur le site désigné ;
- Le public de l'action doit être issu de Bois d'Olives et éloigné de l'emploi ;
- L'action doit démarrer impérativement **entre le 25 mai au 15 Juillet 2021** ;
- L'action doit être finalisée au 31 Décembre 2024 ;
- L'action s'adresse aux publics inscrits exclusivement aux personnes issus du quartier de Bois d'Olives et devra augmenter leurs possibilités d'insertion professionnelle et leur employabilité (domaine d'activité, formations mises en place par la structure,...) ;

- Proposer la réalisation de rapports trimestriels synthétiques de l'avancement du projet et sera clôturé par un bilan annuel de l'opération.
- L'encadrement technique devra être spécialisé, formé, expérimenté.

La démarche d'insertion :

Un regard particulier sera porté sur la rigueur et l'efficacité en termes de gestion, d'effort pour l'innovation, de développement de l'activité et d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires.

L'objectif de cet appel à projet consiste à favoriser l'accès à l'emploi durable des participants. Les réponses à l'appel à projets devront prendre en compte cet objectif et décliner les moyens mis en œuvre pour favoriser la mise en relation entre les participants et les entreprises.

Le public visé par l'ACI doit être exclusivement de Bois d'Olives et devra répondre à l'obligation de parité. De par le cadre législatif lié aux structures de l'insertion par l'activité économique, les personnes retenues devront également être éligibles à un CDDI ou tout contrat de travail autorisé par le CDIAE.

Une attention particulière sera portée aux possibilités, aux efforts déployés et aux modalités d'accueil des publics féminins.

La période :

L'action devra démarrer entre le 25 Mai et le 15 Juillet 2021. Dans tous les cas, l'action ne pourra démarrer qu'après un accord de la DIECCTE, suite à l'avis du CDIAE.

L'encadrant technique :

L'encadrant technique doit participer au développement du chantier d'insertion en prenant en charge la gestion de l'activité du chantier.

Il est responsable d'une équipe de 12 salariés, en conformité avec le cadre du CDIAE, et doit en assurer l'encadrement et la formation-action afin de réaliser sa mission dans le respect des règles de sécurité et du cahier des charges.

5) FINANCEMENT DU PROJET

Les dépenses relatives au fonctionnement et à l'investissement seront soutenues en partie par la ville de Saint-Pierre en partenariat avec l'ANRU.

La structure désignée devra consolider son plan de financement en sollicitant divers partenaires.

Dans tous les cas, les dépenses engagées en dehors de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 Décembre 2024 ne pourront être présentées à la collectivité.

Aussi, ces dépenses devront être justifiées par le biais de factures qui feront l'objet d'un contrôle strict.

6) SUIVI DU PROJET

Le projet fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires impliqués.

La ville de Saint-Pierre par le biais des services concernés par l'action effectuera un suivi régulier.

NOTICE DE DÉPÔT

- ◆ **L'ENVOI DU DOSSIER SE FERA EXCLUSIVEMENT PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE :**

Intitulé de l'objet dans votre courriel: ACI « Zakasi Bois d'O »

AU PLUS TARD LE 5 MAI 2021 à 12 H 00

Composition de votre dossier :

- Le dossier CDIAE en suivant le lien suivant: <http://reunion.dieccte.gouv.fr/Demande-de-conventionnement-pour-les-ateliers-chantiers-d-insertion>
 - Pièces administratives
 - Pour les nouvelles structures
 - Statuts de votre association
 - Derniers PV AG
 - Liste des membres de votre bureau
 - Avis Insee (récent moins de 3 mois)
 - Parution au JO
 - Récépissé de déclaration en sous-préfecture
 - Attestations assurances, attestations régularité auprès de la CGSS et CRC si structure employeuse
 - RIB
 - Pour les structures déjà partenaires de la Ville de Saint-Pierre:
 - Derniers PV AG
 - Liste des membres de votre bureau
 - Avis Insee (récent moins de 3 mois)
 - Attestations assurances, attestations régularité auprès de la CGSS et CRC si structure employeuse
- Si changement de bureau, d'objet, de siège sociale, de banque**
- Récépissé Sous-préfecture
 - Procès-verbal actant du /des changements
 - RIB **les adresses sur le RIB et l'avis INSEE doivent être les mêmes.**



***Tous dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet.
Merci d'utiliser des services de transfert si les fichiers sont trop volumineux
(exemple : We transfer...) !***

◆ CALENDRIER :

ÉTAPES	Dates	Informations complémentaires
PUBLICATION	28 Avril 2021	https://www.saintpierre.re
RETRAIT DES DOSSIERS	Du 28 Avril au 5 Mai 2021	Téléchargement gratuit sur le site suivant : http://reunion.dieccte.gouv.fr/Demande-de-conventionnement-pour-les-ateliers-chantiers-d-insertion
DÉPÔT DES DOSSIERS	Du 28 Avril au 5 Mai 2021	Par e mail exclusivement à l'adresse suivante : corine.atiama@saintpierre.re
DATE LIMITE	5 Mai 2021 à 12h00	

◆ Règlement de l'appel à projet

Le présent règlement présente les critères d'éligibilités des projets proposés, ainsi que les modalités d'instruction qui permettront de sélectionner les projets soutenus par la ville de Saint-Pierre, l'État et ses partenaires.

Instructions du dossier

Chaque dossier complet donnera lieu à un examen en comité technique inter- institutionnel qui fixera son appréciation quant à la pertinence des projets proposés via les critères suivants :

1. Généralités

- Date de dépôt du dossier
- Complétude du dossier
- Date de démarrage de l'action.
- Modalité de recrutement des bénéficiaires
- Adéquation et équilibre du budget pour la mise en œuvre du projet.
- Mobilise le droit commun et /ou auto financement

Les candidatures à l'appel à projet seront étudiées par un comité technique, puis portées à l'appréciation d'un comité de pilotage représentant l'autorité territoriale.

Chaque porteur sera informé par la collectivité de la décision prise, par une notification écrite. La ville de Saint-Pierre se réserve le droit d'entamer des négociations avec les structures.

2. Les porteurs de projets

Toute personne morale de droit privé (associations acteurs privés de l'économie sociale et solidaire etc.) est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale. L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants du quartier de Bois d'Olives exclusivement.